

Essentiel !

Le magazine ISR & Solidaire

Septembre 2026 - n°06

Le Mot de l'Expert

Le marché des green bonds labellisés entre dans une nouvelle ère



Au démarrage du marché des obligations vertes, dites "green bonds", – la première émission date de 2007 –, l'interprétation parfois un peu libre de la finalité d'une obligation verte par certains émetteurs a pu rebuter les investisseurs, soucieux de ne pas verser dans le greenwashing. Mais ce marché a muri et surtout, il s'est doté de "guidelines" de plus en plus exigeantes.

Successivement, les Green Bonds Principles de l'ICMA (International Capital Market Association), élaborés par une coalition d'investisseurs, d'émetteurs et de banques en 2014 et régulièrement mis à jour, puis récemment le label "Obligation verte européenne" (EuGB) défini par un règlement européen et applicable depuis décembre 2024, ont crédibilisé ce marché. Entre 2015, année de signature de l'Accord de Paris sur le climat, et 2025, les émissions mondiales annuelles sont passées de 42 milliards à plus de 650 milliards de dollars, dont 45% issus du marché européen*, les stocks atteignant environ 4 000 milliards de dollars.

A nos yeux, cette croissance est une bonne nouvelle : elle témoigne de la capacité du marché à mobiliser des capitaux privés en faveur de la transition. **Mais elle ne doit pas faire perdre de vue l'essentiel : la crédibilité d'un green bond repose avant tout sur la réalité des projets qu'il contribue à financer.**

Les centaines de milliards d'euros annuels nécessaires au financement de la transition énergétique de l'Union européenne font consensus depuis notamment la publication du rapport Draghi. L'incapacité des États européens déjà surendettés à y faire face fait également consensus, de même que la nécessité de faire appel aux investisseurs privés. Beaucoup d'entre eux ont le souhait de contribuer au financement de la transition et le marché des green bonds a vocation à y répondre : souscrire une émission obligataire verte donne en effet l'assurance de voir les capitaux engagés financer des projets favorables à l'environnement d'une entreprise ou d'une collectivité publique. Par ce biais, l'investisseur ne finance pas globalement une entreprise, il finance spécifiquement un projet "vert" prédéfini. Les grandes entreprises industrielles, du secteur énergétique, des transports ou du BTP par exemple, doivent réorienter leurs activités, souvent à marche forcée, afin de réduire drastiquement leurs émissions carbone, en électrifiant leurs processus, mais aussi afin de s'adapter aux bouleversements induits par le changement climatique, en renforçant leur résilience face aux événements extrêmes. En parallèle, les acteurs du numérique doivent construire des data centers de nouvelle génération à haute efficacité énergétique, avec un approvisionnement direct en énergie renouvelable. Cette mutation se traduit par un mur d'investissement difficilement franchissable sans faire appel à de nouvelles sources de financement. Pour les entreprises émettrices, pouvoir s'adresser à une base d'investisseurs stables et mobilisés pour les accompagner dans ce nouveau défi est un atout considérable des green bonds.

Et pour leur part, parmi les instruments à la disposition des investisseurs pour canaliser leurs investissements vers l'accompagnement de la transition environnementale, les obligations vertes ont l'avantage d'offrir une grande transparence sur les projets ainsi financés. Il s'agit principalement de la création de capacités de production d'électricité renouvelable, d'infrastructures

de transport bas carbone, de la modernisation de réseaux électriques ou aussi de projets d'efficacité énergétique. Dans ce cadre, le nouveau label européen, EuGB, impose un alignement des projets financés par une obligation verte avec les activités vertes définies par la taxonomie européenne. Il ne peut être décerné qu'après analyse par un examinateur externe, enregistré auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers. Il prévoit ensuite la publication de rapports détaillés, pré-émission puis post-émission (rapport d'allocation et rapport d'impact). Plus exigeant encore que ne le sont les Green Bonds Principles, le label EuGB s'imposera progressivement. Un peu moins de 10 % des émissions d'obligations vertes d'entreprises européennes de l'année 2025 – sa première année de mise en œuvre – l'avaient adopté. Il s'agissait, entre autres, d'émissions de l'énergéticien italien A2A, premier émetteur corporate, mais aussi au sein du secteur public de celles d'Ile-de-France Mobilités et de la Banque européenne d'investissement. Ce chiffre est encore modeste. **Mais c'est précisément ce qui rend la période actuellement intéressante : le marché est en train de se construire sous nos yeux.**

Aux investisseurs désormais de faire part aux émetteurs de leur souhait de bénéficier des nouvelles pratiques qu'implique ce label. Car le développement d'un marché des obligations vertes labellisées ne dépendra pas uniquement du cadre réglementaire ou de la volonté des émetteurs. Il dépendra aussi de la demande des investisseurs. En exprimant notre intérêt pour des émissions répondant aux standards les plus exigeants, nous pouvons contribuer à créer les conditions d'un marché suffisamment profond pour accompagner les besoins considérables de financement de la transition.

A nous, collectivement, de faire de cette nouvelle exigence un véritable standard de marché.

*Source : Caisse des dépôts.

"Aux investisseurs désormais de faire part aux émetteurs de leur souhait de bénéficier des nouvelles pratiques qu'implique ce label."

Cesare VITALI
Directeur du département
ISR & Solidaire



Les Actus Ecofi

Ecofi s'associe avec NEOMA Business School

Pour l'année 2026-2027, Ecofi accompagnera une cinquantaine d'étudiants de NEOMA Business School à travers un programme mêlant cours, masterclasses et mises en situation autour des métiers de la gestion d'actifs, de l'ISR et des transformations du secteur. Concrètement, les équipes d'Ecofi interviendront directement auprès des étudiants pour partager leur expertise métier, décrypter les enjeux du secteur et les confronter à des cas proches de ceux rencontrés par les professionnels. Un challenge dédié leur permettra notamment de travailler en équipe sur une analyse combinant enjeux obligataires et critères ISR. Le partenariat comprend également le financement de bourses de 900€ pour la préparation aux examens du CFA Level II et Level III, attribuées en priorité selon des critères sociaux.

Renforcer l'impact, affiner la mesure



Trois de nos fonds deviennent "fonds à impact"

Après Ecofi Agir pour le Climat, nos fonds Choix Solidaire, Ecofi Contrat Solidaire et Axa Future Generation adoptent à leur tour les standards de l'Institut de la Finance Durable (IFD). Cette démarche leur confère officiellement la qualification de fonds à impact, caractérisée par le triptyque de l'intentionnalité, de l'additionnalité et de la mesure. Les thèses d'impact associées aux fonds sont disponibles en libre accès sur notre [site](#).



Le reporting extra-financier de nos fonds s'enrichit

La section extra-financière du reporting des fonds d'Ecofi intègre deux nouveaux indicateurs :

- la part du portefeuille investie dans des entreprises ayant défini des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre validés par la Science Based Target initiative (SBTi) ;
- l'empreinte biodiversité du portefeuille mesurée à partir de l'intensité du PDF (Potentially Disappeared Fraction of species) qui mesure la part d'espèces locales susceptibles de disparaître de façon potentiellement irréversible sous l'effet des pressions environnementales des activités humaines.

Un exemple de reporting intégrant ces deux nouveaux indicateurs est disponible [ici](#).

Label ISR confirmé pour les 10 fonds d'Ecofi concernés



A l'issue de l'audit mené par EY en 2026, les 10 fonds d'Ecofi concernés ont vu leur label ISR confirmé. Pour Ecofi, cela concerne les fonds Choix Solidaire, Dynamis Solidaire ISR, Ecofi Agir Pour Le Climat, Ecofi Avenir Plus, Ecofi Convictions Monde, Ecofi Enjeux Futurs, Ecofi Euro Aggregate 3-5 Ans, Ecofi Smart Transition, Ecofi Trésorerie et Epargne Ethique Flexible. Les fonds sont labellisés avec la version 3 du label depuis 2025.

01

Investissement Socialement Responsable

PRISME est le socle incontournable qui détermine l'univers d'investissement éligible dans lequel chaque gérant sélectionne ses valeurs pour construire son portefeuille et déployer sa stratégie de gestion.

En savoir plus sur notre [méthodologie PRISME](#).



Notation ESG.

Exclusion.

Analyse des controverses.

Univers éligible

Mise à jour de l'univers éligible d'Ecofi

Notre méthodologie d'analyse des controverses repose sur une évaluation sur une échelle de 1 (controverse faible) à 5 (controverse importante) en fonction de leur impact et sur la base de 3 critères :

- gravité
- réaction de l'entreprise
- implication de l'entreprise

▼ Suzuki Motor Corporation

Le constructeur automobile japonais, est exclu par les fonds engagés d'Ecofi. Malgré ses engagements de neutralité carbone, le groupe accuse un retard important dans l'électrification de sa gamme et conserve une forte dépendance du thermique. La gestion des ressources humaines apparaît insuffisante, tandis que les nombreux rappels de véhicules soulèvent des préoccupations en matière de qualité et sécurité des produits. La gouvernance reste en retrait, notamment en matière de diversité et d'indépendance du conseil.

▼ Biolife Solutions Inc.

La société américaine spécialisée dans les solutions de bio production destinées aux thérapies cellulaires et géniques, est exclue par les fonds ISR d'Ecofi. La société présente des lacunes dans la gestion de ses émissions carbone et des ressources humaines. La gestion de la qualité et la sécurité des produits demeure insuffisante. La gouvernance demeure également fragile, notamment en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

▼ Invisio AB

La société suédoise spécialisée dans le développement et la commercialisation d'équipements de communication, est exclue par les fonds engagés d'Ecofi. Sa stratégie climatique reste peu ambitieuse et le groupe présente de faibles opportunités dans les technologies propres par rapport à la moyenne du secteur. De plus, la faible représentation des femmes dans l'effectif, plus particulièrement dans le management, pèse négativement.

▲ AcadeMedia AB

Le groupe suédois spécialisé dans les services d'éducation, devient éligible pour les fonds engagés d'Ecofi. Le groupe met l'accent sur la qualité de l'enseignement, la réussite et la sécurité des élèves, ainsi que sur le bien-être et le développement des compétences de ses collaborateurs. AcadeMedia a renforcé le suivi de son empreinte carbone sur l'ensemble de chaîne de valeur et s'est engagé en 2026 à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

▲ Lotus Bakeries

Le groupe agroalimentaire belge, devient éligible pour les fonds d'Ecofi. Après la récente validation de ses objectifs de neutralité carbone par la SBTi, le groupe poursuit l'amélioration de ses emballages et développe des programmes d'approvisionnement responsable. L'entreprise met l'accent sur la santé et la sécurité de ses salariés, la qualité et sécurité alimentaire et le respect des droits humains dans sa chaîne d'approvisionnement. La gouvernance semble solide, avec une indépendance satisfaisante du Conseil et un comité de durabilité chargé du suivi des enjeux ESG.

▲ Blacktone Inc.

Le gestionnaire d'actifs alternatifs américain, devient éligible pour les fonds engagés d'Ecofi. Le groupe accompagne la décarbonation de ses participations via son Decarbonization Accelerator et investit significativement dans la transition. Blackstone est attentif sur le développement du capital humain via ses programmes Career Pathways et Shared Ownership. Enfin, le groupe dispose de politiques structurées en matière d'éthique des affaires, de conformité et de gestion des risques.

Focus valeur ESG

ØRSTED



Ørsted est une entreprise énergétique danoise. Engagée dans la transition énergétique depuis 2006, elle a définitivement abandonné les énergies fossiles en 2017 pour se recentrer sur les énergies renouvelables. Cette stratégie s'est concrétisée par un plan d'investissement de 26 milliards d'euros sur la période 2018-2025. Au 31 décembre 2025, le groupe a généré un chiffre d'affaires d'environ 9,8 milliards d'euros.

Environnement

La trajectoire environnementale d'Ørsted est jalonnée d'engagements à long terme : sa volonté, affirmée dès 2021, d'atteindre un impact net positif sur la biodiversité pour tous les nouveaux projets mis en service dès 2030 et la certification de ses objectifs carbone par la SBTi à l'horizon 2040. Ces ambitions s'appuient sur des réalisations concrètes : à fin 2025, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique d'Ørsted a atteint 95% (contre 85% en 2024). Parallèlement, sa capacité installée en énergies vertes a progressé pour s'établir à 18,5 GW (vs 18,2 GW en 2024), permettant d'éviter l'émission de 11,79 millions de tonnes de CO₂. Enfin, selon les chiffres publiés par le groupe, 88% de son chiffre d'affaires est aligné avec la Taxonomie européenne.

Social

Ørsted déploie une politique sociale structurée. En matière de sécurité au travail, la société affiche un taux de fréquence des accidents de 2,5 en 2025 (contre 2,7 en 2024), atteignant ainsi sa cible annuelle grâce à un système de management de la santé et de la sécurité certifié ISO 9001, 14001 et 45001, qui couvre 100% de ses activités. Concernant la parité, la part des femmes au sein des effectifs est restée stable à 34% en 2025 (pour 66 % d'hommes), avec un objectif de 40% d'ici 2030. Enfin, pour garantir des achats responsables, Ørsted cartographie l'origine des métaux clés, utilise de nouveaux systèmes d'audit des fournisseurs fondés sur l'IA et teste la blockchain pour tracer son cuivre. Au-delà de ces technologies, l'entreprise est signataire des initiatives de référence IRMA (pour l'extraction responsable de tous les minéraux critiques) et IRBC (pour les droits humains dans la chaîne de valeur du renouvelable). Elle déploie également des enquêtes anonymes directement auprès des salariés de ses sous-traitants et mène des projets concrets, comme des formations en leadership managérial pour la sécurité des ouvriers maritimes à Singapour.

Gouvernance

Sur le plan de la gouvernance, Ørsted se distingue par de bonnes pratiques. A fin 2025, le Conseil d'administration affiche notamment un taux d'indépendance de 100%, un niveau d'excellence qui dépasse largement le seuil de 33% préconisé par la politique d'engagement d'Ecofi, tandis que la diversité en son sein s'établit à 30%. En phase avec ses engagements responsables, le groupe indexe la rémunération variable de ses dirigeants sur des indicateurs clés de performance extra-financiers, liés notamment à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la sécurité au travail et à la diversité. Enfin, cette rigueur se traduit également par une politique anti-corruption et un code d'éthique partagé avec l'ensemble des collaborateurs grâce à des formations dédiées.



95%

Part des énergies renouvelables dans son mix énergétique



34%

Part des femmes au sein des effectifs



100%

Taux d'indépendance du Conseil d'Administration

INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

02 Investissement solidaire

Accompagner les petites et moyennes entreprises et les associations dans la réalisation de leurs projets, en leur offrant des perspectives de croissance, c'est **façonner positivement la société de demain.**



971 M€

Montant de nos encours solidaires

86

Nombre de Structures de l'Economie Sociale et Solidaire que nous finançons

Source : Ecofi. Données au 31.08.2026.

Focus valeur

IMPACT

ENERCOOP



Dans un contexte de transition énergétique, l'un des enjeux majeurs est de développer une production d'électricité renouvelable ancrée dans les territoires, tout en favorisant la sobriété énergétique et une gouvernance plus démocratique. Enercoop répond à cet enjeu en proposant un modèle coopératif qui rapproche producteurs et consommateurs et soutient directement l'essor d'une énergie locale, véritablement renouvelable et solidaire.

99

Soutenir Enercoop, c'est investir dans une transition énergétique à la fois renouvelable, territoriale et citoyenne.

Guillaume MARTIN de VAUXMORET
Responsable
de l'analyse solidaire



Un modèle coopératif au service de la transition énergétique

Créée en 2005, Enercoop est une coopérative dont l'activité principale est la fourniture et le commerce d'électricité d'origine renouvelable. Elle développe également des services énergétiques concourant à la sobriété, à l'efficacité énergétique et à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Enercoop s'inscrit dans un modèle coopératif, citoyen et territorial visant à rapprocher producteurs et consommateurs d'énergie, à favoriser la maîtrise de la demande d'énergie et à permettre aux consommateurs, sociétaires et partenaires de soutenir directement le développement d'une énergie renouvelable, locale et solidaire. La coopérative injecte ainsi sur le réseau une électricité 100 % véritablement renouvelable, issue de sources solaire, éolienne et hydraulique.

Un investissement pour développer les capacités de production

Afin de soutenir son développement, Enercoop a réalisé une opération

de financement destinée notamment à investir dans de nouveaux moyens de production d'énergies renouvelables en France et à en acquérir. Dans ce cadre, Ecofi a investi 500 000 € en titres participatifs dans Enercoop via le fonds Ecofi Agir pour le Climat. L'opération a été menée conjointement avec Esfin Gestion, Mirova, MAIF Impact et France Active Investissement, pour un montant total de 4,8 millions d'euros.



**9kg
CO2 eq**

Émissions de CO2 évitées pour chaque MWh consommé



78%

Part des sites de production appartenant aux citoyens ou aux collectivités

INDICATEURS D'IMPACT

03 L'engagement chez Ecofi

Contribuer par notre politique
d'investissement et d'influence
à l'**amélioration des pratiques responsables**
des émetteurs et de la Place.



En tant qu'investisseur responsable, nous
avons choisi d'exercer de manière active
nos droits de vote et de dialogue afin
d'encourager – aux côtés d'autres parties
prenantes (actionnaires, ONG, consommateurs,
régulateurs, etc.) – la réflexion des entreprises
sur les risques ESG associés à leur activité.

Nos derniers engagements



Campagne d'engagement 2026 pour répondre aux exigences du label ISR

Cette année encore, Ecofi a lancé une campagne de dialogue actionnarial visant à répondre aux exigences du label ISR. Cette démarche s'articule autour de deux volets :

- le premier porte sur l'analyse du plan de transition climatique des émetteurs. Ecofi a évalué la crédibilité des plans de transition de 40 sociétés qui opèrent dans des secteurs à fort impact climatique : manque de transparence, retard dans les objectifs, engagement des fournisseurs ou faiblesse des moyens alloués. Cette analyse a conduit Ecofi à contacter 15 sociétés sur les principaux points de vigilance identifiés dans leur plan de transition climatique, avec le soutien de membres de Shareholders for Change ;
- le second volet concerne l'indicateur PAI 12 relatif à l'écart de rémunération femmes-hommes, retenu comme objectif de durabilité dans le cadre du label. 8 entreprises, ne publiant pas cet indicateur, sont sollicitées pour renforcer leur transparence.

Au total, 23 sociétés sont contactées dans le cadre de cette campagne d'engagement.



Assemblée Générale d'Air Liquide : Ecofi porte la voix d'une coalition de 26 investisseurs

Ecofi poursuit son engagement auprès d'Air Liquide à travers une initiative menée par ShareAction qui vise à renforcer sa stratégie climatique. Lors de l'Assemblée Générale d'Air Liquide, Ecofi, représentant ShareAction et 26 investisseurs (4,5 trillions* de dollars d'actifs sous gestion), a interpellé la direction sur l'enjeu de l'électrification verte. Deux demandes clés ont été formulées :

- se fixer des objectifs d'énergie renouvelable proportionnels à son empreinte réelle, à court et moyen terme ;
- publier une politique claire d'approvisionnement en électricité renouvelable.

Ces demandes soulignent la volonté des investisseurs de voir Air Liquide s'engager pleinement dans un avenir énergétique durable.



Soutien à l'initiative de Just Share et Ofi lors de l'Assemblée générale d'Air Liquide

Ecofi a co-déposé une série de questions rédigées conjointement par l'ONG Just Share et Ofi et adressées au Président du Conseil d'administration d'Air Liquide lors de l'Assemblée Générale du 5 mai 2026. Ces questions portent sur la transparence et le suivi des engagements de réduction des émissions d'Air Liquide en Afrique du Sud suite en particulier à l'acquisition d'actifs auprès de Sasol, et visent plus particulièrement le site de Secunda. Les questions ont en outre porté sur le plan de transition de la société en Afrique, la transparence des objectifs climatiques et ses approvisionnements en énergies renouvelables.



Campagne sur la transparence 2026 du CDP

Comme chaque année depuis 2020, Ecofi a rejoint l'initiative "Non-Discloser campaign" du CDP. Chaque année, le CDP demande à plus de 21 100 entreprises de répondre à un questionnaire sur leur impact sur le changement climatique, l'eau et les forêts, mais seulement une partie de ces sociétés répondent à ces enquêtes.



PRI - Lettre au FTSE 100 sur les Say on Climate

Ecofi a signé une initiative de dialogue collectif, coordonnée par 2 membres anglais des PRI des Nations Unies (LAPPF et CCLA), pour exiger des sociétés listées au FTSE 100 qu'elles inscrivent à l'ordre du jour de leur Assemblée Générale la possibilité pour les actionnaires de voter leur stratégie climatique.

Les investisseurs signataires s'attendent à ce que les entreprises élaborent des plans de transition crédibles, incluant des objectifs alignés sur l'Accord de Paris et des stratégies détaillées pour atteindre ces objectifs.



*1 trillion représente 1 milliard de milliard. Source : Ecofi. Données au 31.08.2026.



Ecofi est une société de gestion engagée, filiale du groupe Crédit Coopératif.

Elle gère 10,2 Mds€ d'encours (au 31 août 2026), sur les principales classes d'actifs cotées à travers une gamme de fonds ouverts 100% ISR.

Contribuer au financement d'une économie responsable fait partie de nos essentiels, Entreprise à mission, nous croyons en une finance responsable, à impact et solidaire.

Ecofi propose depuis l'origine, à ses clients institutionnels et distributeurs des solutions d'investissement performantes, qui favorisent une croissance plus durable à la fois pour l'Homme et pour la planète.

Actifs pour le futur, Ecofi poursuit plus que jamais sa démarche au travers d'une gestion active et de conviction, sur un horizon long terme, et en s'appuyant sur des process propriétaires éprouvés.

Prendre les devants et influencer demain est notre signature.

☎ + 33 (0)1 44 88 39 24

✉ contact@ecofi.fr

🌐 www.ecofi.fr

12 boulevard de Pesaro

CS 10002

92024 Nanterre Cedex



Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers
Graphiques n° FR308133_01LYLF



Les analyses et les opinions mentionnées dans ce document représentent le point de vue de l'auteur. Elles sont émises en date du 31.01.2025 et sont susceptibles d'évoluer. Elles ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Elles ne constituent pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Toute souscription à l'un des OPC d'Ecofi ne peut être effectuée qu'après la lecture du dernier prospectus visé par l'AMF. Le Document d'information Clé (ou DIC) de l'OPC, et les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet www.ecofi.fr.

Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.

Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.